

Créer des emplois en baissant les salaires ? Une histoire de chiffres

Michel Husson

Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, coll. « Détox », 2015, 138 p.

Lu par *Éric Heyer**



« La théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique, c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi. Ici, nous avons réuni théorie et pratique : rien ne fonctionne... et personne ne sait pourquoi ! » Cette phrase attribuée à Albert Einstein aurait pu être choisie comme épigraphe du dernier livre de Michel Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires ?*, qui s'intéresse au lien entre le coût du travail et l'emploi, et revient notamment sur les différentes évaluations des politiques d'allègement de cotisations sociales ou de réduction du salaire minimum à l'aune des créations d'emplois.

Comme le rappelle l'auteur, depuis 1993 en France, pour impulser notamment l'emploi des non-qualifiés, les gouvernements successifs ont mis en place des dispositifs d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires. Cette politique repose sur la thèse selon laquelle le coût du travail, déterminé par le niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) et des cotisations sociales, pèserait sur la demande de travail des non-qualifiés. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité s'inscrivent dans cette stratégie qui, au total, représentera près de 50 milliards d'euros en 2017. Or, malgré ces dispositifs, l'économie française continue d'afficher un taux de chômage très élevé, proche de 10 % de la population active. Dans un contexte de resserrement de la contrainte budgétaire et de chômage de masse, la question posée par l'auteur dans son ouvrage de 2015 reste aujourd'hui d'une actualité brûlante.

L'un des intérêts du livre, dont je conseille la lecture, notamment à ceux qui ont lu celui de Pierre Cahuc et d'André Zylberberg¹, est de mettre en garde contre les évidences issues de l'observation des données et contre l'affirmation que la science économique produit des savoirs de même niveau scientifique que la physique, la biologie ou la médecine². Dans les premiers chapitres, M. Husson y relate la formation au

* Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Sciences Po Paris.

1. Cahuc P., Zylberberg A. (2016), *Le Négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Paris, Flammarion.

2. Le lecteur intéressé par ce débat pourra lire le dernier ouvrage de Dani Rodrik (2017), *Peut-on faire confiance aux économistes ? Réussites et échecs de la science économique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

fil du temps d'un « consensus économique » basé sur des études dont les résultats sont pourtant reconnus par leurs auteurs eux-mêmes comme fragiles, discutables, et qui se transforment en « vérité scientifique » – avec des effets amplifiés selon les tribunes, dans la presse notamment –, légitimant par la suite des préconisations de politique économique tranchées. On retrouve ici l'une des idées de Dani Rodrik dans son dernier livre, assimilant les économistes à des « militants ».

La thèse défendue par M. Husson est la suivante : contrairement à l'idée couramment répandue, il n'existe aucune étude empirique établissant l'existence d'un lien négatif entre l'emploi et son coût, qui ne soit pas entachée d'erreur méthodologique invalidant leur résultat.

L'auteur ne se contente pas de relativiser les créations d'emplois liées à ces dispositifs dans les différentes évaluations, mais propose au lecteur sa propre évaluation : « Aucun emploi n'a jamais été créé par des baisses de “charges” et ne le sera jamais » (p. 116).

Les effets attendus des mesures d'allègement des cotisations sur l'emploi

Avant toutes choses, rappelons qu'en règle générale l'efficacité des mesures d'allègement de cotisations sur l'emploi résulte de deux effets qui peuvent se compenser en partie et donc rendre le lien final plus ambigu³.

Le premier est un **effet de substitution** : la baisse du coût relatif du travail par rapport au capital conduit à une nouvelle combinaison des facteurs de production favorable à l'emploi.

Le deuxième est un **effet volume** : la baisse des coûts de production induit une baisse des prix d'exportation et de consommation. La première baisse permet d'engranger des gains de compétitivité, entraînant un accroissement de la demande étrangère adressée aux entreprises nationales ; la seconde soutient le pouvoir d'achat des ménages nationaux et, par là, la demande intérieure amplifiée par les créations d'emplois et l'augmentation de la masse salariale. Grâce à la stimulation de la demande extérieure et intérieure, la création d'emplois, qualifiés et non qualifiés, est possible.

L'évaluation de ce deuxième effet nécessite toutefois la prise en compte :

- des interdépendances sectorielles. L'analyse sectorielle permet de considérer des **effets de concurrence** : la demande adressée aux entreprises du secteur bénéficiant le plus des allègements peut augmenter au détriment des entreprises des autres secteurs. Des **effets d'entraînement** doivent aussi être examinés : lorsque deux secteurs sont liés, le supplément d'activité d'un secteur stimule l'activité de l'autre. Ainsi, les exonérations dynamisent à la fois la production des secteurs bénéficiaires et leurs consommations intermédiaires, ce qui augmente la production dans les autres secteurs d'activité ;

3. Pour une décomposition des différents effets sur l'emploi, le lecteur pourra se référer à Éric Heyer et Mathieu Plane (2012), « Impact des allègements de cotisations patronales des bas salaires sur l'emploi : l'apport des modèles macroéconomiques », *Revue de l'OFCE*, n° 126, pp. 123-140.

- d'un **effet de compétitivité** avec le reste du monde : la baisse du coût du travail engendre mécaniquement une réduction des coûts unitaires de production, permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises, stimulant alors la demande qui leur est adressée *via* la diminution de leurs prix de vente. Ainsi, une baisse du coût du travail ne modifie pas seulement le coût relatif vis-à-vis du capital, elle change également le coût relatif vis-à-vis de l'étranger. Les gains de compétitivité entraînés par la baisse du coût du travail domestique découragent les importations et stimulent les exportations. Une hausse de l'emploi sera alors nécessaire pour permettre à l'entreprise d'accroître sa production au niveau requis par la demande. L'impact de ce type d'effet dépend du degré d'ouverture de l'économie ou du secteur : plus il est élevé, plus la demande sera sensible aux prix, et plus l'impact sera important ;
- d'un **effet de bouclage macroéconomique** sur la demande intérieure : la baisse du coût du travail a, *in fine*, des retombées sur la demande d'investissement, sur la productivité du travail, sur la masse salariale, que ce soit par les créations d'emplois ou les salaires, sur les prix de production et de consommation, mais également sur les finances publiques et donc sur la consommation des ménages.

Tout au long de son ouvrage, M. Husson se concentre sur le premier effet et s'applique à énoncer, en établissant la généalogie de sa mesure dans la littérature économique, les problèmes méthodologiques et les limites des différentes études sur le sujet.

Les principales critiques des estimations existantes que développe l'ouvrage

Dès les premières pages du livre, il indique qu'il n'y a pas « d'objection d'ordre théorique » (p. 14) à affirmer un lien négatif entre la demande de travail et son coût, mais que l'obstacle se situe dans son évaluation « économétrique à partir de données empiriques » (p. 14).

Du biais de simultanéité entachant un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » ne prenant en compte ni le bouclage macroéconomique ni le financement de la mesure, de la généralisation abusive des effets microéconomiques obtenus sur données de panel à la mauvaise mesure du coût du capital rendant impossible l'estimation d'un effet de substitution en passant par la non-reproductibilité (*replicate*) des résultats, aucune étude empirique sur le sujet n'est épargnée par l'auteur. Il décrit notamment les incohérences qui transforment en « énigme » (p. 15) la valeur couramment retenue pour l'élasticité de substitution capital-travail en France (0,7).

Certes, on ne peut être que d'accord avec l'auteur sur le fait que des résultats issus de travaux économétriques, notamment sur séries temporelles, conduisant à l'estimation d'une élasticité de substitution significative sur longue période, ne constituent pas en soi une preuve de son existence. Cela indique uniquement que, si l'on accepte l'hypothèse selon laquelle le modèle théorique sous-jacent est juste,

et dans un contexte donné⁴, l'élasticité est significative. Mais, outre le fait que la valeur de 0,7 abondamment discutée par M. Husson n'est plus celle obtenue dans les derniers travaux sur la question pour l'économie française – aujourd'hui les estimations macroéconomiques font ressortir une élasticité comprise entre 0,3 et 0,5 (DG Trésor, 2017⁵ ; Ducoudré *et al.*, 2016⁶) –, une discussion plus approfondie des hypothèses théoriques retenues dans les différentes études manque assurément à la démonstration de l'auteur. Et cette discussion ne doit pas porter uniquement sur la forme de la fonction de production retenue – comme cela est fait en conclusion de l'ouvrage (CES, *putty-putty* ou *putty-clay* qui stipule une substitution plus ou moins forte⁷) – mais aussi et surtout sur le comportement de marge des entreprises lié notamment à leur pouvoir de marché – à savoir leur capacité à élever leurs prix au-dessus de leurs coûts marginaux –, et donc à la structure du marché (monopole, oligopole, concurrence monopolistique, concurrence). Cette question, posée par George Stigler en 1946⁸, a donné lieu à de nombreuses évaluations empiriques dont notamment celle de David Card et d'Alan Krueger (1994)⁹ : ainsi, une hausse du salaire minimum peut avoir un effet favorable sur l'emploi dans un marché non concurrentiel comme celui des fast-foods dans les États du New Jersey et de Pennsylvanie. En revanche dans un marché concurrentiel, l'élasticité changerait de signe. Le comportement de marge des entreprises modifie également les résultats des simulations macroéconomiques *ex ante* : une partie des emplois créés provient en effet des gains de compétitivité liés aux gains de parts de marché sur leurs partenaires commerciaux en raison de la baisse des prix de production, conséquence de la réduction du coût du travail. Ce mécanisme de compétitivité-prix fonctionne si les entreprises répercutent les baisses de cotisation sociales dans leurs prix de production et si leurs partenaires commerciaux acceptent de perdre des parts de

4. À cet égard, la dernière étude de l'OFCE montre que les effets du CICE sont dépendants de la position dans le cycle de l'économie au moment de sa mise en œuvre : Ducoudré B., Heyer É., Plane M. (2016), « CICE et pacte de responsabilité : une évaluation selon la position dans le cycle. Simulations *ex ante* à partir d'un modèle macroéconomique », *Revue de l'OFCE*, n° 146, pp. 2-38.

5. Dans la dernière version du modèle de la DG Trésor, à long terme, l'élasticité de la demande d'emploi à son coût s'élève à -0,68 pour les emplois peu qualifiés et à -0,33 pour les qualifiés, ces derniers représentant 69 % de l'emploi total : Dufernez A.-S., Elezaar C., Leblanc P., Masson E., Partouche H., Bardaji J., Campagne B., Khder M.-B., Lafféter Q., Simon O. (2017), « Le modèle macroéconomique Mesange : une réestimation et nouveautés », *Les Cahiers de la DG Trésor*, n° 2017-04.

6. Dans la dernière version du modèle de l'OFCE (*emod.fr*), l'élasticité de substitution est de 0,3 (Ducoudré *et al.* [2016], « CICE et pacte de responsabilité », art. cité). Notons que, dans cette étude, les auteurs prennent non seulement en compte l'incidence de la position dans le cycle de l'économie au moment de la mise en place du dispositif (cf. *supra*), mais aussi le bouclage macroéconomique ainsi que le financement de la mesure. Pour une décomposition des différents effets (substitution, compétitivité, revenu), le lecteur pourra consulter Heyer, Plane (2012), « Impact des allègements de cotisations patronales... », art. cité.

7. Les fonctions de production CES sont des fonctions générales qui reposent sur l'idée d'une substitution possible entre le capital et le travail. Les fonctions *putty-putty* supposent que les substitutions sont possibles pour toutes les générations de capital, les fonctions *putty-clay* supposent la substituabilité pour les nouvelles générations d'équipement et la complémentarité des facteurs, sans substitutions possibles pour le capital déjà installé.

8. Stigler G. J. (1946), "The Economics of Minimum Wage Legislation", *The American Economic Review*, vol. 36, n° 3, pp. 358-365.

9. Card D., Krueger A. (1994), "Minimum Wages and Employment: A Case Study of the Fast-Food Industry in New Jersey and Pennsylvania", *The American Economic Review*, vol. 84, n° 4, pp. 772-793.

marché sans réagir. É. Heyer et M. Plane (2012)¹⁰ ont simulé un cas polaire dans lequel les partenaires commerciaux réagissaient à ce type de politique en mettant en place des dispositifs similaires, ce qui annulerait les gains sur l'extérieur. Si cela ne modifie pas l'impact sur l'emploi lié à l'« effet de substitution », en revanche cette hypothèse modifie l'« effet volume » de la mesure, réduisant de 16 % l'effet attendu sur l'emploi.

Une question réellement indécidable ?

Une autre limite importante pointée par M. Husson est celle du biais de simultanéité rendant potentiellement fallacieuse l'estimation d'une équation de demande de travail. Si cette critique est fondée – et s'applique d'ailleurs à la quasi-totalité des liens économiques –, l'auteur n'indique aucune piste pour en sortir et ne laisse pas d'autre choix au lecteur que celui de rejeter la significativité des valeurs estimées et d'admettre avec lui l'absence d'un effet du coût du travail sur l'emploi. Une attitude plus constructive et moins radicale consisterait à proposer une méthodologie pour déterminer la relation causale et sortir de cette impasse. Une piste possible serait par exemple de s'inspirer des critères proposés en épidémiologie pour déceler une relation entre une cause présumée et un effet observé. Ces critères de causalité de Hill, du nom de l'épidémiologiste anglais Austin Bradford Hill, prennent en compte la taille et la reproductibilité de l'effet, sa temporalité (l'effet doit se produire après la cause), sa linéarité, sa plausibilité, son analogie et sa cohérence, ainsi que la possibilité de faire appel à des expériences naturelles. Selon ces critères, plus un effet est linéaire, avec une forte contribution, décalé dans le temps, cohérent avec la théorie et pouvant être mis en avant par des expériences naturelles, plus l'existence d'une causalité peut être admise. Cette grille de mise en évidence de la causalité pourrait être mobilisée en économie et notamment sur le sujet traité par l'auteur pour tenter de clarifier l'interprétation des résultats.

Enfin, comme nous l'avons dit ci-dessus, ce livre, à travers la question de l'incidence du coût du travail sur l'emploi, est à la fois une critique de la « scientificité de l'économie » – qui rend les économistes antipathiques, arrogants, isolés des autres sciences sociales, confortés par leur position dominante dans leur impérialisme économique aux yeux du reste de la communauté scientifique selon Marion Fourcade et ses coauteurs (2014)¹¹ –, mais aussi et surtout de l'instrumentalisation et de l'interprétation des résultats qu'en font leurs auteurs dans le débat public. Car au final, la divergence des opinions n'aurait aucun caractère alarmant si les économistes et leurs lois intangibles et incontestables partageaient seulement de la connaissance. Mais en conseillant les politiques, l'économiste ne peut s'en tenir aux seules expériences contrôlées, ni aux études isolées et mono-disciplinaires qui ferment le débat. Au contraire, l'expert en économie doit afficher clairement sa vision singulière de la société afin d'éclairer ses concitoyens confrontés aux différents projets politiques.

10. Heyer É., Plane M. (2012), « Impacts des allègements de cotisations patronales... », art. cité.

11. Fourcade M., Ollion É., Algan Y. (2014), "The Superiority of Economists", *Maxpo Discussion Paper*, n° 14/3.

Mais étrangement – et malheureusement –, cette ouverture au débat et cette prudence dans l’interprétation des résultats et dans les préconisations de politiques économiques ne se retrouvent pas dans la conclusion de l’ouvrage de M. Husson, l’auteur tombant dans les travers qu’il n’a eu de cesse de dénoncer tout au long du livre. Si on ne peut être que d’accord avec lui sur la fragilité des résultats soutenant le « discours dominant » sur le sujet, il est en revanche plus difficile de le suivre dans sa conclusion affirmant « qu’aucun emploi n’a jamais été créé par des baisses de “charges” et ne le sera jamais » (p. 116). L’auteur fonde notamment son affirmation sur le fait qu’« il est impossible de citer une seule enquête de terrain auprès d’une entreprise dont les effectifs auraient augmenté grâce aux allègements de cotisations » (p. 105). Or, d’une part, ces enquêtes, dont les résultats sont certes fragiles, existent : depuis l’été 2014, l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a introduit des questions relatives à l’utilisation du CICE dans ses enquêtes de conjoncture auprès des chefs d’entreprise. Leurs résultats sont notamment repris par France stratégie dans le cadre du comité de suivi du CICE et indiquent que « 54 % des entreprises du secteur des services et 35 % des entreprises de l’industrie jugent que le CICE aura un effet sur leur niveau d’emploi d’ici la fin de l’année 2015¹² ». D’autre part, de la même manière qu’une estimation économétrique n’est pas la preuve en soi de l’existence d’un effet, la non-significativité économétrique de celui-ci ne constitue pas non plus la preuve de sa non-existence. C’est d’ailleurs en substance la principale critique faite par l’auteur de l’interprétation des résultats de Mathieu Chemin et Étienne Wasmer (2009)¹³ sur l’impact des 35 heures sur l’emploi. M. Husson ferme encore un peu plus le débat en affirmant dans le dernier paragraphe de son livre que « la croissance n’a pas non plus créé d’emplois en France, et que seule la réduction du temps de travail et la création d’emplois publics ont pu et pourraient le faire » (p. 116).

On aurait souhaité au contraire que M. Husson ne limite pas le débat à la seule question de l’efficacité de la stimulation de l’offre d’emploi par la baisse des charges ou du salaire minimum mais l’élargisse à celle concernant la qualité des emplois potentiellement créés par ces dispositifs et son impact sur le bien-être, pour chaque individu et non seulement de façon agrégée. Ces dispositifs permettent-ils d’améliorer la qualité de l’emploi dans toutes ses dimensions, telles que la santé, la sécurité au travail et les conditions de travail, les rémunérations, l’accès à un logement de qualité, le temps de travail et la conciliation vie professionnelle/vie familiale, sans discrimination selon le sexe ou l’origine ? En résumé, contribuent-ils à augmenter la liberté réelle de choisir un emploi et le bien-être de chacun ? Le débat devrait également s’étendre à l’autre versant du problème, à savoir la faible productivité des citoyens peu qualifiés, et passer par des propositions de réforme du système éducatif français – et ce, dès les petites classes et

12. Pisani-Ferry J. (président), Bernard C., Brun-Schammé A., Naboulet A. (rapp.) (2015), *Comité de suivi du crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi. Rapport 2015*, Paris, France stratégie, p. 49.

13. Chemin M., Wasmer É. (2009), “Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in-Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-Hour Workweek Regulation in France”, *Journal of Labor Economics*, vol. 27, n° 4, pp. 487-524.

l'école primaire pour limiter le nombre de jeunes « décrocheurs » sans diplôme –, de la formation professionnelle – de manière à rendre plus facile la mobilité des actifs d'un secteur à un autre – et de l'apprentissage – afin d'améliorer l'appariement entre les besoins des entreprises et la formation des jeunes.